

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC**

**Rapport annuel d'activités
2023**

Déposé au conseil des maires du 18 avril 2024 pour adoption

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 1
1. Priorités d'intervention 2
2. Sommaire du bilan financier 2023 3
3. Bilan des activités par priorité d'intervention 3
4. Délégation à la Corporation de développement économique 5
Conclusion 6

MISE EN CONTEXTE

Les municipalités régionales de comté (MRC) ont pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire. Afin d'appuyer les MRC dans leur rôle, la signature entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC des Laurentides de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité - volet 2, qui vise à soutenir les mesures de développement local et régional que prend la MRC des Laurentides pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir le partage des services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural que la MRC aura défini à cette fin.

Afin de s'assurer de la meilleure utilisation des aides financières disponibles, le gouvernement exige qu'une *Politique de soutien aux entreprises* et qu'une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire* de la MRC des Laurentides soient adoptées et maintenues à jour par celle-ci. Ces politiques peuvent être consultées sur le site web de la MRC des Laurentides au www.mrclaurentides.gc.ca en sélectionnant : « Fonds régions et ruralité ».

Le territoire d'application de l'entente du FRR - volet 2, couvrent les vingt municipalités de la MRC des Laurentides: Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau, Ivry-sur-le-Lac, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, Lac-Tremblant-Nord, La Minerve, Lantier, Mont-Blanc, Montcalm, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Ste-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin.

Ce rapport d'activités couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1. Priorités d'intervention 2023

Le 15 juin 2023, le conseil des maires de la MRC des Laurentides adoptait ses priorités d'intervention 2023 du FRR - volet 2. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le FRR – volet 2, a permis à la MRC de soutenir la mise en œuvre de ces dix grandes priorités d'intervention :

1. ***L'attraction de nouveaux résidents et de travailleurs et leur intégration dans le milieu***
 - Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC et envisager des partenariats s'il y a lieu pour en assurer l'optimisation et la pérennité
 - Mettre en œuvre le plan d'action de la Politique culturelle
 - Compléter la couverture Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire
 - Assurer l'offre de formation professionnelle et collégiale sur le territoire
 - Consolider le réseau de transport collectif et adapté
2. ***La diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable***
 - Mettre en valeur la région par une étude socio-économique servant d'outil de promotion de notre territoire et de positionnement stratégique provincial, national et international
 - Développer de nouvelles stratégies de développement économique selon les nouvelles tendances et les enjeux
 - Faciliter les structures d'accueil à l'investisseur dans la MRC des Laurentides
 - Appuyer le développement de parcs d'affaires à vocation régionale
 - Promouvoir et assurer le soutien de l'entrepreneuriat et à l'entreprise
3. ***L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles***
4. ***Positionner l'agriculture comme force de développement***
 - Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
5. ***Soutenir l'économie sociale***
 - Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale
 - Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique
6. ***Augmenter nos connaissances du tissu économique de la MRC des Laurentides***
7. ***Améliorer l'accueil et la prise en charge des entreprises***
8. ***Soutenir les industries traditionnelles (tourisme, culture, agroalimentaire et foresterie)***
9. ***Valoriser la région des Laurentides***

2. Bilan financier 2023

Revenus	
Revenus – MAMH – Fonds Régions et Ruralités – volet 2 – enveloppe 2023-2024	1 469 035 \$
Dépenses	
Projets régionaux	606 052 \$
Budget de fonctionnement – Soutien à l’aménagement	135 450 \$
Budget de fonctionnement – Soutien CDE de la MRC des Laurentides	440 000 \$
Ententes sectorielles	53 750 \$
Appels à projets	169 241 \$
Frais administratifs versés	28 935 \$
Total versé au 31 décembre 2023	1 433 428 \$

Bilan des activités financées par le Fonds Régions et Ruralité - volet 2 - par priorité d'intervention

Priorités d'interventions	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total	Contribution FRR	Sommes Versées 2023
1-5-7	CDE de la MRC des Laurentides	Soutien aux entreprises	130 000	51 100	51 100
1-7	CDE de la MRC des Laurentides	Soutien à la CDE - fonctionnement	665 000	318 254	303 900
1-2-3-4-5-6-7-8	Conseil des préfets et des élus des Laurentides (CPÉRL)	Soutien au Conseil des préfets et des élus des Laurentides	110 961	19 139	17 139
2-4-8	MRC des Laurentides	Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole – Arterre	2 405	2 405	2 405
2-3-8	MRC des Laurentides	Soutien à la planification et au développement durable du territoire	363 498	106 550	106 550
8-9	MRC des Laurentides	Mise à niveau – réseau cyclable MRC des Laurentides	3 265 550	550 161	550 161
1-2-5	CDE de la MRC des Laurentides	Ressource à la CDE – emploi et concertation	85 000	85 000	85 000
2-3-8	MRC des Laurentides	Service cartographique en géomatique et aménagement du territoire	68 095	28 900	28 900
	Synergie Économique Laurentides	Optimisation de la collective sélective et des matières organiques – ICI	42 000	28 347	28 347
3	Synergie Économique Laurentides	Plastiques orphelins – Phase 1 et 2	385 048	3 000	3 000
1-3-9-10	École des entrepreneurs du Québec	Contribution – mise en place du campus des Laurentides 2021-2023	40 000	5 000	5 000
2-4-5-9	La Ferme Pascal & Bettina SENC	Labyrinthe de petits fruits et comptoir de vente – Arundel	14 339	4 400	1 100
1-2-4-5-6-7-8-9	Municipalité de La Conception	Définir le potentiel commercial du territoire de La Conception incluant la route 117	39 000	6 000	1 500
2-3-5	La Manufacture	Accessibilité de la Cuisine aux organismes communautaires	2 730	1 950	-5 250

1-5-6-8-9	Ville de Mont-Tremblant	La Sentinelle	56 150	4 000	1 000
1-8-9	Municipalité de Val-Morin	Exposition d'art public – km 39	15 707	3 000	750
1-2-3-4-5-6-7-8-9	TVCL	Docu-série Retour à la Terre	15 616	11 500	2 875
5	Bouffe Laurentienne	Récupération des denrées		10 000	2 500
5-8	Municipalité de Val-Morin	Conversion de l'église en centre multifonctionnel		15 000	3 750
1-5-8	Municipalité de Val-David	Hommage au plein air, panneaux d'interprétation ludiques le long du P'tit train du Nord		11 241	2 766
1-2-3-8-9	Municipalité de Montcalm	Mise en valeur du Corridor Aérobie	10 402	5 000	3 750
2-5-8	Les Fumistes	Acquisition d'équipements spécialisés pour Inter Action Travail Laurentides	14 750	10 000	7 500
5	La Maison de la famille du Nord	Acquisition d'un immeuble pour la relocalisation	793 500	56 000	56 000
5	Partage et Solidarité Laurentides	Centre de formation en transformation et récupération alimentaire	12 500	10 000	7 500
1-8-9	Atelier Müz	Carte artistique interactive pour encourager l'attraction	4 982	1 000	1 000
8-9	Fiducie du Domaine St-Bernard	Amélioration de l'accessibilité, de la qualité et la durabilité du sentier Manicou au Domaine St-Bernard	40 568	10 000	7 500
1-2-5	Municipalité d'Amherst	Mise à niveau du bâtiment municipal pour en faire une garderie dans le cadre du RSGÉ	31 117	15 000	15 000
1-2-8-9	Café Mêlé	Ouverture d'un café style pub	155 975	6 000	4 500
1-2-3-5-8	Coop alimentaire Val-des-Lacs	Préparation de plans d'architecture pour la coopérative	7 500	6 000	6 000
1-2-5	Maison Phoenix	Expansion et bonification des activités intergénérationnelles de la Maison Phoenix	74 582	18 000	13 500
3-8-9	Éco-Corridors-Laurentiens	Améliorer la résilience forestière après le Derecho : projet pilote de plantation de restauration au parc régional Val-David/Val-Morin	9 351	6 000	4 500
3-8-9	Éco-Corridors-Laurentiens	Rendez-vous Conservation Laurentides 2023	39 552	10 000	7 500
1-9	École de Karaté des Monts	École de Karaté des Monts	5 000	1 000	750
1-2-6-7-9	CDÉ de la MRC des Laurentides	Consultant en ressources humaines pour les municipalités locales	12 000	10 500	10 500
1-2-3-4-5-9	Ferme aux Petits oignons Coop de solidarité	Ferme aux Petits oignons Coop de Solidarité	29 400	15 000	11 250
5	Centre d'actions sociales en orthophonie (CASO)	Accès à des thérapie en orthophonie pour les enfants issus de familles défavorisées	47 300	1 697	1 500
Total des versements 2023 – projets dont une partie du financement provient du FRR-Volet 2				1 350 743 \$	

Priorités d'interventions	Nom du bénéficiaire	Ententes sectorielles	Coût total	Contribution FRR	Versées 2023
8	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	Entente de partenariat avec Conseil des arts et des lettres du Québec – 2021-2022	818 000	32 000	20 000
2-8-9	Film Laurentides	Entente sectorielle sur la mise en œuvre du plan d'action de Film Laurentides – 2020-2025	483 500	4 750	4 750
6-8-9	CPERL	Entente sectorielle – de développement du secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025	1 200 000	22 500	15 000
8-9	CDESL	Contribution pour la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et entraîneurs du CDESL – 2021-2025	1 119 256	8 000	8 000
1-2-7-8-9-10	Connexion Laurentides	Entente sectorielle – Pôle régional d'innovation des Laurentides (PRIL) 2021-2025	1 749 000	3 500	3 500
1-2-3-4-5-6-7-8-9-10	Réseau des Femmes des Laurentides	Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la région des Laurentides	250 000	2 00	2 500
Total des versements 2023 – ententes sectorielles dont une partie du financement provient du FRR-Volet2					53 750 \$

	Nom du bénéficiaire	Dépenses administratives		Contribution FRR	Versées 2023
	MRC des Laurentides	Personnel administration – Gestion de l'entente		28 935	28 935
TOTAL 2023	Dépenses administratives relatives à la gestion de l'entente FRR-Volet 2			28 935 \$	28 935 \$

3. Délégation à la Corporation de développement économique

Adoptée le 20 avril 2015, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif.

À cet effet, la MRC des Laurentides a conclu une entente qui a pour objet de définir les rôles et responsabilités qu'elle délègue ou confie à la Corporation de développement économique (CDE) en matière de développement économique et de développement local ainsi que les conditions de leur exercice. En vertu de cette entente, la MRC des Laurentides décrète que la CDE est l'organisme délégataire au sens de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* et la MRC lui confie ainsi la planification, la réalisation et le soutien au développement économique local et régional sur le territoire de la MRC. À cette fin, la CDE doit:

- 1) Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- 2) Prendre les mesures nécessaires pour la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de certains projets structurants améliorant les milieux de vie;
- 3) Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan stratégique de développement durable, incluant un plan d'action pour l'économie et l'emploi sur le territoire de la MRC;
- 4) Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire;
- 5) S'engager à réaliser tout mandat, avec les budgets dédiés nécessaires, qui découlent de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la loi et qui sont associées au développement local ou régional et au soutien à l'entrepreneuriat ou qui découlent d'une entente conclue entre la MRC et le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes ou de tout autre organisme;
- 6) Agir à titre de délégataire de la MRC dans la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) et est responsable de la mise en œuvre du développement économique local;

CONCLUSION

La MRC des Laurentides a pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur son territoire. En fonction des priorités d'intervention ciblée par la MRC des Laurentides, le Fonds Régions et Ruralité - volet 2, a permis de supporter la réalisation de projets structurants visant l'amélioration du niveau de vie de la population, en contribuant ainsi à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire. Par ces projets structurants, la MRC des Laurentides souhaite se distinguer des autres régions en vue de maintenir et d'attirer de nouveaux citoyens.